

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 15 mars 2023

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du 7 décembre 2022.....	3
II. Règlement intérieur des épreuves de positionnement pour l'entrée en Master 1 MEEF parcours « Professeur des écoles » (cf. annexe 1).....	3
III. Informations diverses.....	4

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	ALVES-CALHEIROS	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	BRAUGE	Usagère - M2 MEEF Documentation - Inspé de Limoges
Mme	BOUSSELY	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	FÉLIX	Directrice Territoriale Aquitaine du Réseau Canopé Nouvelle-Aquitaine
M.	JOUSSEIN	PU – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	IA-IPR-DAFPEN – Académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	PETREAULT	IGÉSR honoraire - Président du Conseil d'Institut
Mme	POLLET	Coordinatrice administrative - Inspé de Tulle
M.	REBET	Principal de collège Maupassant – Limoges
Mme	VOIRPY	Usagère – M2 MEEF PE – Inspé de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	DEMESY	Proviseure Adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
M.	DOBBELS	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAUD	Inspectrice d'Académie - IPR Espagnol - Académie de Limoges
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice Ecole primaire Léon Berland – Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CAPERAN	Responsable administrative Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF- Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	TAURISSON Valérie	Vice-présidente du Conseil départemental - conseillère départementale du canton de Brive-La-Gaillarde
Mme	ZERROUKI	PU – FST de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PU - Inspé de l'académie de Limoges

M. Pétreault, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 13h30. Ce conseil se déroule en visio-conférence.

I. Approbation du compte rendu du 7 décembre 2022

M. Pétreault s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du 7 décembre 2022. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	16	Pour	16	Contre	0	Abstention	0
----------------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du conseil d'institut du 7 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Règlement intérieur des épreuves de positionnement pour l'entrée en Master 1 MEEF parcours « Professeur des écoles » (cf. annexe 1)

M. Weil rappelle aux conseillers qu'à partir de cette année, tout étudiant souhaitant candidater en première année de Master doit le faire via une nouvelle plateforme nationale nommée *Mon master* et selon la procédure et le calendrier définis par un arrêté en date du 28 février 2023. Depuis l'information communiquée au sujet de cette plateforme lors du conseil d'institut du 7 décembre 2022, non seulement son calendrier a été un peu remanié mais aussi, son nom modifié. Elle se nomme désormais *Mon master* et non plus *Trouver mon master*.

M. Weil rappelle également aux membres du conseil, qu'à l'Inspé de l'académie de Limoges, l'entrée en première année de Master « Métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation (MEEF) » parcours « Professeur des écoles » est conditionnée par une épreuve de positionnement.

Un règlement relatif à cette épreuve est établi chaque année et soumis au vote du conseil d'institut. Cependant faute d'informations plus précises et en attente de l'arrêté relatif à *Mon master*, ce règlement n'a pu être mis à jour et finalisé que récemment.

Mme Capéran indique que, par rapport aux années précédentes, hormis l'actualisation du calendrier, aucun changement notable n'est à signaler dans ce document. La modification majeure réside dans le fait que la gestion des dossiers sera entièrement automatisée et que le classement sera fonction du rang obtenu par les candidats lors de cette épreuve. L'Inspé de l'académie de Limoges n'aura plus aucun contrôle sur les flux, d'où l'intérêt d'inciter les candidats à se positionner sur chacun des trois sites de formation (Guéret, Limoges et Tulle) afin d'augmenter leurs chances d'être admis.

Les candidatures débuteront le 22 mars 2023 et prendront fin le 18 avril 2023. L'épreuve de positionnement se déroulera, quant à elle, le samedi 13 mai 2023 après-midi.

Les candidats seront ensuite contactés par vague entre le 23 juin 2023 et le 21 juillet 2023. Les premiers contactés auront un délai de quatre jours pour confirmer, refuser ou mettre en attente un vœu ; les suivants verront ce délai réduit à un jour seulement.

M. Lorenzo, professeur de Lettres à l'Inspé de l'académie de Limoges, revient sur l'article 10.2 de ce règlement, dédié au classement des candidats et souhaiterait connaître quels sont les critères de refus pour intégrer ce master. Mme Capéran répond que les critères de sélection restent identiques à ceux utilisés antérieurement. Deux listes seront établies et transmises à la plateforme *Mon master* :

- une liste de candidats classés,
- une liste de candidats refusés.

M. Lorenzo juge alors que le terme « liste principale » indiqué dans le titre de l'article 10.3 est ambigu et sous-entend qu'une liste complémentaire sera aussi constituée. M. Weil confirme qu'il s'agit là d'une erreur

et qu'une correction sera apportée. Ainsi, au lieu de « résultats et inscription en ligne des candidats de la liste principale », il sera noté « résultats et inscription en ligne des candidats admis ».

M. Luchez, Délégué Académique à la Formation des Personnels de l'Éducation Nationale (DAFPEN), s'interroge sur le choix du questionnaire à choix multiples (QCM) pour cette épreuve. M. Weil répond que d'une part, il s'agit d'obliger les candidats à travailler et à avoir des connaissances suffisantes en français, en mathématiques et en culture scolaire pour pouvoir intégrer un Master 1 MEEF parcours « Professeur des écoles » et d'autre part, le QCM représente l'avantage d'obtenir des résultats rapidement.

M. Weil termine en précisant que le nombre d'inscrits reste à ce jour une grande inconnue. De plus, la date de l'épreuve de positionnement sera la même dans plusieurs des académies ayant opté pour ce mode de recrutement. C'est par exemple le cas de l'académie de Bordeaux et cela pourrait engendrer des conséquences néfastes sur le nombre de candidats qui pourraient réellement se présenter dans l'académie de Limoges.

M. Pétreault propose aux conseillers de passer au vote. Le règlement de l'épreuve de positionnement pour l'entrée en Master 1 MEEF parcours « Professeur des écoles » est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	16	Pour	16	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

III. Informations diverses

Aucune question diverse n'étant abordée, M. Pétreault remercie les conseillers et leur rappelle que les prochains conseils d'institut se dérouleront les 26 avril 2023 et 14 juin 2023.

M. Pétreault clôt la séance à 14h02.

Le Directeur adjoint de l'Inspé
de l'académie de Limoges,

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,

Jacques-Arthur WEIL



Gilles PÉTREULT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr